



La Plume d'Albert | ALBERT'IMAGES

Making of : la sortie du numéro 16











Dans ce numéro...

Comment en est-on arrivé là ?	p. 5
Mort d'une avocate dans les prisons d'Ankara	p. 6-8
Liberté d'expression durant la crise sanitaire : censure et fake news	p. 9-11
La liberté d'expression en France : une longue bataille	p. 12-13
La liberté de la presse dans différents pays	p. 14-15
Liberté d'enseigner : les profs s'expriment !	p. 16-22
Poème	p. 23

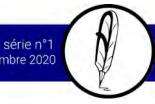


Dessin par Léa Matekalo



Graffiti par Banksy, photo prise par Juliette V. lors de l'exposition « The world of Banksy »

La Plume d'Albert | ALBERT'IMAGES



Vous avez dit liberté...d'expression ? Oui, car en tant que journalistes lycéens, nous ne pouvions ignorer les récents événements, dont la plupart soulignent les failles et les vices de nos sociétés. Nous en sommes tous concernés. C'était l'occasion d'inaugurer les hors-séries de La Plume d'Albert. Des frises chronologiques aux réflexions lycéennes approfondies en passant par des interviews, nous avons le plaisir de vous offrir un contenu original, tout en espérant que ce nouveau format vous plaira.

La rédaction



0



Comment en est-on arrivé là?

Comme vous le savez, ce numéro spécial est en réaction aux récents événements qui ont eu lieu en France, et notamment à l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie. Que s'est-il passé pour que la liberté d'enseigner soit ainsi attaquée ?

- 5/6 octobre : cours sur la liberté d'expression au collège du Bois d'Aulne dans les Yvelines, Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, montre à ses élèves des caricatures de Mahomet (prophète et fondateur de l'Islam) diffusées par le journal Charlie Hebdo. Il propose aux élèves de détourner le regard ou de sortir de la salle s'ils sont choqués par l'image.
 - 7/8 octobre : le père d'une élève, ayant entendu un récit du cours, l'accuse sur les réseaux sociaux de stigmatisation des élèves musulmans. Appelant à une mobilisation, il diffuse notamment le nom du professeur et l'adresse du collège, qu'il supprimera par la suite. Il souhaite que l'enseignant soit sanctionné et porte plainte pour "diffusion d'images pornographiques". Il appuie ses déclarations sur le témoignage de sa fille, qui n'était pourtant pas présente au cours dont il est question. De son côté, Samuel Paty porte plainte pour diffamation.
 - 12 octobre : une vidéo de l'interview du père et de sa fille diffusée sur Youtube cible l'enseignant. Le militant islamiste Abdelhakim Sefrioui, qui était allé rencontrer la directrice du collège avec le père de l'élève, y participe. Cette vidéo est intitulée "L'islam et le prophète insultés dans un collège public : le vrai séparatisme".
 - 16 octobre : Abdoullakh Anzorov, jeune russe de 18 ans d'origine tchétchène, prend connaissance de l'affaire via les réseaux sociaux. Vers 14h, il se rend au collège du Bois d'Aulne. Il ne dispose que du nom de sa cible et n'a aucun moyen de l'identifier. Il aborde des élèves et leur demande une description du professeur en échange d'argent. Vers 17h, on lui montre le professeur qui sort de l'établissement. Le terroriste poursuit alors sa victime et la décapite. Il revendique son attentat sur Twitter, avant d'être abattu par la police.
 - 17/18 octobre: manifestations dans toute la France en hommage à Samuel Paty.
 - 21 octobre : lors d'une conférence de presse, le procureur de la République antiterroriste annonce les faits découverts lors de l'enquête. Au total, sept personnes sont déférées devant la justice dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour "complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste", "complicité de tentative d'assassinat sur personne dépositaire de l'autorité publique" et "association de malfaiteurs terroriste". Parmi celles-ci se trouvent les deux collégiens qui ont indiqué la victime à l'assaillant, qui leur avait affirmé vouloir "humilier" et "frapper". Ils sont restés plusieurs heures avec ce dernier afin qu'il parvienne à ses fins. Le parent d'élève à l'origine des revendications est également arrêté. Ce dernier a reconnu en garde à vue avoir reçu plusieurs messages de soutien, dont certains de la part d'Abdoullakh Anzorov, sans s'en souvenir précisément. L'enquête a permis d'établir "plusieurs contacts téléphoniques et écrits" entre ce parent d'élève et le terroriste, a révélé le procureur, sans dévoiler la teneur de ces échanges. L'enquête montre également que les accusations à l'encontre de Samuel Paty reposent "sur des faits matériellement inexacts", puisque sa fille n'a jamais assisté au cours d'éducation civique dont il est question.



Mort d'une avocate dans les prisons d'Ankara

Retour dans cet article sur la mort de l'avocate convaincue et protectrice des droits de l'Homme Ebru Timtik dans une prison turque, suite à une grève de la faim provoquée par le refus d'un procès décent et équitable. Une attaque renouvelée du gouvernement qui traduit la réalité d'un combat, peut-être vain, pour la liberté d'expression et l'égalité des hommes... Qu'en est-il de la position des Européens sur ce sujet ?

Le 28 août 2020, Ebru Timtik, avocate déterminée et spécialisée dans la défense des droits de l'Homme, meurt d'une grève de la faim volontaire. Cette nouvelle fragilise davantage l'image de la Turquie sur la scène internationale. La position de cette dernière concernant la liberté de la presse n'est pas surprenante au regard du classement RSF, évaluant la liberté de la presse dans 180 pays, qui la situe à la 154^e place. Mais quand les grandes puissances se

lèveront-elles justement pour dénoncer ces attentats aux droits de l'Homme, quitte à se mettre à dos un partenaire commercial de premier plan? Le passé des sociétés occidentales devrait pourtant réveiller les esprits quant au combat perpétuel qui y a eu lieu et qui est toujours en cours pour améliorer sans cesse les démocraties et rendre la société plus égalitaire.

Une grève de la faim aux sources singulières

Accusée par le gouvernement turc d'une « appartenance à une organisation terroriste » (plus précisément

à l'organisation marxiste-léniniste radicale DHKP-C, groupe terroriste et à l'origine d'attentats), elle est condamnée en mars à 13 ans et 6 mois de prison « pour ce qu'elle est » (Huffington Post) c'est-à-dire pour sa qualité d'avocate, de protectrice de droits de l'Homme mais aussi pour ses origines kurdes (ce qui est non négligeable quand on sait combien le conflit incessant et meurtrier entre le peuple kurde et les Turcs). Suite à cela, elle demande l'organisation d'un procès décent, pour juger proprement cette affaire, qui ne lui est pas accordé. Elle commence

alors une grève de la faim, qui sera la cause de sa mort au bout du 238^e jour. Ne pesant plus que 30kg d'après ses proches, elle ne subsistait que d' « eau sucrée, d'infusions et de vitamines ».

La Cour Suprême internationale, le 3 septembre 2020, exige de facto la libération d'un autre avocat, Aytac Unsal, enfermé pour la même raison. Il était quant à lui condamné à 10 années de prison et en grève de la faim depuis février 2020, c'est-à-dire

213 jours. Il est libéré le jour suivant par les autorités turques.

Ces comportements provoquent des indignations du côté des principaux socialistes-démocrates, opposants au régime ; Sezgin Tanrıkulu déclare sur Twitter qu' « [ils l'ont] perdue à cause de la conscience aveuglée de la justice et des politiques ». Il n'est d'ailleurs pas le seul à avoir affiché son mécontentement : d'après Libération, « Le 11 août, à l'initiative de l'organisation Lawyers for Lawyers, des avocats des quatre coins du monde ont organisé une conférence de presse pour alerter sur les cas d'Ebru Timtik et de son

confrère » indiquant alors une solidarité persistante entre les communautés d'avocats. Fait notable : tous deux faisaient activement partie de l'association des Avocats Contemporains, se préoccupant des cas sensibles. Ces refus d'obéissance aux rappels des Cours supranationales ont entraîné la venue du président de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) Robert Spano. Ce dernier n'a pas manqué de rappeler au dirigeant Recep Tayyip Erdoğan « l'obligation d'exécuter les arrêts de la Cour » (RFI).



Ebru Timtik par Ayumi TK



Des remises en question nécessaires à toutes les échelles

Jugés comme des crimes, ces accusations infondées en disent long sur la faiblesse de la liberté d'expression en Turquie. Ce n'est pas seulement l'image du pays qui en souffre davantage (ce ne serait d'ailleurs pas la première fois - vu les nombreuses accusations infondées qu'elle a déjà pu faire par le passé - !) mais aussi les illusions qu'on se fait du monde contemporain. Ce dernier, malgré ses airs progressistes, persiste vraisemblablement quand même à inspirer la loi du plus fort et du plus puissant.

Des questions suscitant l'intérêt mondial sont de nouveau soulevées : quel avenir concernant l'avancement des Droits de l'Homme en Turquie ? S'agirait-il selon certains d'une décadence profonde alors que la Turquie avait tenté de se relever avec Atatürk ? Quelle possibilité pour le pays de démocratiser la liberté d'expression alors que la justice peine à se détacher du poids religieux et gouvernemental ? Faut-il en premier lieu continuer ce combat pour la liberté d'expression, d'opinion et de conscience au prix de vies de défenseurs convaincus des droits de l'Humanité ? Ou se restreindre et fermer les yeux sur cette situation plus que délicate, dans laquelle persistent la presse (certainement corrompue ou excessivement censurée) et un semblant de justice ?

D'autant plus que le gouvernement du pays n'hésite pas à éliminer tout contestataire même populaire. Il veille à garder un contrôle ferme de tout opposant. Comme exemple singulier, le groupe de musique Grup Yorum, formé à Istanbul en réponse au coup d'Etat de 1985 et orienté vers la gauche radicale, se retrouve derrière les barreaux en avril 2020. La chanteuse du groupe Helin Bölek y meurt.

Le « loup blanc»* turc

Faut-il comme marque forte de contestation cesser les relations commerciales et diplomatiques avec Ankara qui d'ailleurs, rappelons-le, semble jouer double-jeu? En effet, au cours de l'Histoire, la Turquie s'est vraisemblablement positionnée auprès des Etats-Unis ou de la Russie en fonction de ses intérêts. Sous un angle ironique, nous pourrions constater l'étrange rapprochement entre la situation géographique et la situation de la Turquie dans les Relations Internationales, qui toutes deux font du pays un intermédiaire incessant entre les puissances et les ex-blocs de la Guerre Froide.

Ne faudrait-il pas aussi apprendre à balayer devant sa porte ?

En venir à assister à la poursuite d'un millier et demi d'avocats, à l'arrestation de plus de 600 d'entre eux (dont 441 condamnés) et à la mort de figures comme Ebru Timtik ou les membres du Grup Yorum, ce malgré l'indignation et les mises en garde, révèle tout de même une impuissance du côté des opposants au régime. Se pencher sur le cas de la Turquie mériterait une prise de recul sur la situation globale des droits de l'Homme et la liberté d'expression. L'Occident critique et méprise ce genre de comportement mais oublie parfois qu'il s'est également permis quelques écarts. Tous les pays sont concernés par ce manquement, plus ou moins marqué, à la reconnaissance de la juste valeur de toutes les professions et de tous les humains. Ne pensez-vous pas que les pays occidentaux n'ont rien à se reprocher sur le plan des droits de l'Homme?

Ensuite, pourquoi ne pas également remettre en cause le degré et les conditions d'interventions des pays extérieurs (ingérence) en Turquie, et même plus généralement dans un pays où il y a violations des droits de l'Homme ? Il est du droit de chaque Etat, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'acquérir un mandat de la part de cette dernière pour apporter de l'aide dans un pays où une instabilité ou un conflit trop asymétrique se fait remarquer et persiste. Kofi Annan, ex-secrétaire général de l'ONU de 1997 à 2006, souhaitait par ailleurs transformer ce droit d'ingérence en devoir d'ingérence. L'intervention d'un Etat est toujours préméditée et souvent ce ne sont vraisemblablement pas les intérêts moraux qui priment mais les intérêts économiques et politiques : en soi, ce que l'Etat a à y gagner en créant des alliances diplomatiques et sur les marchés. Les gouvernements qui interviennent sur des questions de droits de l'Homme à l'étranger s'offrent également une « bonne image » aux yeux de leurs citoyens. Si les Etats-Unis interviennent au dépit de l'ONU en 2003 pour mater les troupes irakiennes par le biais d'une « attaque préventive », c'est qu'ils cherchent probablement à s'imposer dans la région en tant que « gendarmes du monde » comme ils ont été surnommés à plusieurs reprises. Le président George W. Bush fils soupçonnait en effet sans preuve la détention illégale de l'arme de destruction massive, sans preuves véridiques. Etant donné qu'Israël, ennemi de l'Irak, la possède déjà, si des conflits recommençaient, il y aurait un soi-disant risque de guerre nucléaire. Dans le cas inverse d'une non-ingérence,

alors que toutes les excuses le permettaient, on pourrait aborder le génocide rwandais, dans lequel la France est justement accusée de n'être pas intervenue malgré les massacres, ou encore d'en avoir financé. Elle soutenait au départ en 1990 le gouvernement hutu de Juvénal Habyarimana contre les Tutsis, rassemblés sous le Front populaire rwandais. Seule la manœuvre « d'erreurs politiques » a été reconnue par Nicolas Sarkozy en 2007.

J'appelle donc chacun (et moi-même également) à se questionner sur la valeur de notre jugement personnel et sur la façon dont ensemble nous pourrions assurer aux générations futures et à nous-mêmes un monde pacifique, où les conflits et affaires inter- et intra étatiques ne seraient non pas écartés et abolis mais réglés diplomatiquement, avec la compréhension et l'appréciation des intérêts et avis des différents partis.

*Personnage dans le jeu du Loup Garou ayant pour but d'être le dernier survivant en jouant à la fois dans le camp des loups garous et à la fois dans celui des villageois.

Palmyre Lartigaut

Il se trouve par ailleurs que des membres de l'extrême droite ultranationalistes pro-Erdoğan se prénomment les loups gris! Début novembre ils ont été interdits d'exercice en France pour propos indécents envers les Arméniens.

« Affaire Marianne »



J'ai appelé cette peinture « Affaire Marianne ». Non pas que ce soit une affaire préexistante, mais les termes d' "affaire", rappelant les appellations des enquêtes criminelles, et de "Marianne", symbolisant la République française, décrivent une scène de crime résultant d'un attentat à la République, et à la liberté d'expression dans notre cadre. Les contours blancs sont sensés rappeler ceux que l'on trace autour du corps des victimes, une fois retirés de la scène de crime pour être examinés à l'autopsie. Les indications de ce qui a été trouvé et qui figurent sous forme de notes guident le spectateur, on trouve donc bien de droite à gauche des documents officiels (dont la "fleur" rouge me faisait penser à l'expression "la fleur au fusil", ou alors montre l'impact de la balle, ou encore le tampon officiel), des journaux déchirés, endommagés, un encrier et un stylo-plume. Le fond noir diposé sur fond blanc peut être interprété à la fois comme les "ténèbres" qui envahissent peu à peu la pureté, ou si l'on est plus optimistes : le blanc qui croque peu à peu la partie sombre. Ce ne sont que des éléments pour vous aider à comprendre l'interprétation que j'ai voulu donner (qui n'est pas forcément évidente je le reconnais), mais libre à chacun de déceler quelque chose que j'aurais involontairement représenté.



La liberté d'expression durant la crise sanitaire:

censure et fake news

La pandémie du covid-19 est une crise sanitaire révélant aujourd'hui une crise de l'information. Certains internautes ont eu un gain de temps libre pendant le confinement et les réseaux sociaux ont vu leur contenu exploser en théories du complot. Les pseudo-experts de Facebook combattant « un complot mondial orchestré par nos gouvernements », leurs actions pourraient remettre au goût du jour une loi contre la manipulation de l'information, appelée « loi fake news » ou « loi infox ». Elle permettrait de lutter contre la diffusion massive des fausses informations à propos du coronavirus. Seulement, cette loi n'a pas fait l'unanimité avant son adoption en 2018, et si sa cause peut être louable, elle défend des principes jugés dangereux pour la liberté d'expression et même notre démocratie. Entre censure et fake news, quel rôle détient cette loi que certains craignent et que d'autres dénoncent?

Covid-19, sujet commun complotistes et le reste du monde

Le coronavirus a été le sujet de prédilection des complotistes de ces derniers mois. Le confinement et l'accès renforcé à Internet ont décuplé l'intensité de la propagation de ces fausses informations circulant sur le virus. Mathias Wargon, chef des urgences de l'hôpital de Saint-Denis et invité sur le plateau de LCI, a expliqué en moins de 30 secondes la raison pour laquelle ces complotistes se font aujourd'hui plus entendre que d'habitude :

« Avant on les entendait au bistro, y avait que leurs voisins qui les entendaient, ils étaient un peu bourrés, un peu cons et on leur disait de rentrer à la maison quand ils étaient trop bourrés. Maintenant ils sont à la maison, ils sont toujours aussi cons et ils sont sur les réseaux sociaux. »

La propagation de fausses informations telle que nous l'observons ces derniers temps peut aller du virus « créé en laboratoire », jusqu'aux fausses informations concernant les vaccins, « injecteurs de nanoparticules connectés à la 5g », qui seraient des puces créées par les GAFAM au service de l'Etat souhaitant nous « localiser et nous contrôler ».

Si la première rumeur n'avait pas d'impact conséquent sur l'ordre public et ne restait qu'un sujet de conversation qui animait les balades d'une heure à un kilomètre du domicile, les individus anti-vaccins quant à eux mettent en danger par leur opinion la vie de tous. Car oui, le vaccin est efficace par nature que

si une part de la population se vaccine contre la maladie que nous souhaitons éradiquer. En se basant sur le taux d'infection du Sars-CoV-2, il faudrait que 60 à 70% de la population se



vaccine. Trouver un « Man Face mask covid », Pixabay vaccin ne semble

donc pas suffire pour éradiquer un virus. Ce qui est sûr cependant c'est que les antivax ne font que rendre la tâche plus difficile.

Que faire alors, les censurer?

Le coronavirus est un sujet d'intérêt général. Les très nombreux avis des internautes sur nos services de communications en ligne et les réseaux sociaux ne proviennent pas toujours de l'information vérifiée. Sa propagation rapide et parfois fallacieuse



a pour conséquence une décrédibilisation de l'information et une méfiance accrue. La loi de la lutte contre la manipulation de l'information pourrait alors permettre un tri de cette information par la procédure législative. Cette dernière imposerait en effet que ladite information s'appuie sur des « éléments vérifiables de nature à la rendre vraisemblable ». Les thèses complotistes étant généralement dépourvues de ces éléments vérifiables, cela pourrait à première vue nous débarrasser des antivax, non ?



« 1000 free infection and coronavirus photos », « secret shut up », Pixabay

Une loi efficace... Pour les complotistes

Avez-vous déjà essayé de censurer une vidéo, un article ou des propos violents sur Internet ? Cela se peut dans certaines mesures. Le problème avec Internet, c'est que tout va très vite. Tout le monde peut échanger, partager et même enregistrer l'information. Si la loi prévoit la censure de la fausse information en 48h, cela suffit amplément pour la diffuser via les réseaux en ligne.

Discuter du coronavirus et donner un avis sont des exercices légitimes propres à la liberté d'expression. Les fake news citées précédemment sont les dérives de cette même liberté. Sa restriction est en théorie possible, néanmoins cette action ne ferait qu'offrir à l'Etat une étiquette de source de propagande (l'Etat souhaitant faire taire des complotistes qui ont donc raison, dans un objectif de dissimuler la réalité).

Et puis quelle vérité ? Si les complotistes ont leur vérité, comme l'Etat a la sienne, qu'en serait-il d'une vérité jugée convenable par l'opinion publique, mais qui s'oppose à celle du gouvernement en place ?

Le monopole du jugement de la véracité de l'information

Un épisode qui pourrait devenir comparable est celui de l'interdiction temporaire de la liberté de la presse par la loi du 5 août 1914. La loi s'inscrivait dans un contexte de guerre mondiale où l'information ne devait être diffusée, ni devenir une arme pour l'ennemi.

A cette même période, la grippe espagnole, avec des premiers cas aux Etats-Unis, s'est attribué son origine ibérique en raison de la position neutre de l'Espagne durant la guerre mondiale, étant alors le seul pays publiant librement les informations relatives à cette maladie. Dans un souci de préserver le moral des soldats et d'éviter la communication de l'information à l'ennemi, le premier cas officiel fut déclaré en 1918 et non en 1916 lors de l'identification des premiers symptômes de cette grippe qui deviendra virale et mortelle.

La grippe espagnole est d'une réalité factuelle, tout comme sa censure. Et si cette loi donne au corps législatif le pouvoir de trancher entre « vrai » et « faux », la définition de la fausse information est le réel problème. Fausse information : pour qui ? Le tribunal reste un lieu où la subjectivité du juge est quidée par l'objectivité des lois afin de donner un verdict éguitable. Seulement, qu'est-ce qui rend le juge légitime de traiter de la véracité de l'information qui lui est soumise et de décider si elle doit être censurée ou non? Exclure les citoyens, journalistes, décodeurs, experts et tout autre individu chargés de juger l'information ne semble ni raisonnable ni rationnel. Le point que souligne Alexandre Pouchard, responsable adjoint des Décodeurs du journal Le Monde, est qu'une information « ce n'est pas aussi simple que vrai ou faux ».

Ainsi la lutte contre la désinformation peut entraîner - dans l'usage d'une telle loi - une disparition de notre liberté d'expression. Si la loi cible la fausse information, des dérives indésirables peuvent vite apparaître. Le monopole du jugement du « vrai » ou du « faux » n'est envisageable dans



Dessin par Ayumi Tran – Kosaka



aucun régime démocratique. Cette distinction entre l'information vérifiée et la fausse information ne relève pas d'une seule instance, mais résulte bien du travail de sens et d'esprit critique, ainsi que de la vérification par de multiples acteurs comme les chercheurs, experts, journalistes, citoyens et les corps législatif, exécutif; tous se régulent les uns les autres.

Qu'est-ce qui menace la liberté d'expression?

La propagation des fausses informations tenant la liberté d'expression pour responsable et les lois visant à lutter contre ces fake news sont ce qui menace aujourd'hui la liberté d'expression.

Le gouvernement peut communiquer et officialiser une information, il dispose de services institutionnels officiels, via courrier électronique ou physique, diffusion télévisuelle... Malheureusement lorsque ces moyens sont utilisés par exemple pour déconseiller le port du masque dans un premier temps tout en niant une pénurie de ces derniers, et informer ensuite ses citoyens de l'obligation de ce même masque, il ne reste plus beaucoup de confiance à accorder.

Imaginer un tel gouvernement, communiquant deux réalités bien distinctes d'un mois à l'autre et détenant le monopole de la vérité, rappelle une fiction d'Orwell. Cependant cette fiction, avec les lois allant à l'encontre de nos libertés et maintenant l'interdiction de filmer les forces de l'ordre nous rapproche une fois de plus de la réalité. Nous ne pouvons omettre de nuancer en rappelant qu'un peuple français héritier d'idées libertaires de la Révolution ne se transformera jamais en une société chinoise ou en une société similaire à 1984. Néanmoins, le caractère autoritaire et liberticide des dernières lois votées à l'Assemblée Nationale ne doit-il pas aussi être reconnu ?

Alp Turgut



"1,000+ Free Covid-19 & Coronavirus", Pixabay

« Sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur »

de Beaumarchais, dans le *Mariage de Figaro* (citation proposée par André Vieira dans le cadre du projet citation)

Cette célèbre phrase prononcée par le valet Figaro dans la pièce de Beaumarchais en 1778 est devenue le symbole du combat pour la liberté d'expression. Que signifie-t-elle ? Que si un compliment n'est pas fait dans une totale liberté, il a peu de chances d'être sincère! Notamment à travers le célèbre monologue de Figaro, la pièce, longtemps censurée, semble annoncer la future Révolution Française par sa dénonciation des privilèges de la noblesse. En la censurant, le roi ne donne-t-il pas raison à Figaro? Plus tard, cette célèbre phrase deviendra la devise du journal français *Le Figaro*.

La pièce jouée à la Comédie Française : <u>https://www.youtube.com/watch?v=OKjXgtQ8qWk</u> (monologue de Figaro à partir de 2h21)

Hors-série

La liberté d'expression en France : une longue bataille

Notre république ne serait pas ce qu'elle est sans que ses citoyens puissent débattre, partager des idées : s'exprimer librement. Cette liberté est si imprégnée dans notre culture que nous oublions souvent qu'elle ne va pas de soi, et que des hommes et des femmes se sont longtemps battus pour que nous en jouissions. Comment ce droit a-t-il évolué, et qu'est-ce qui le garantit aujourd'hui ?

Le philosophe anglais Hobbes estime dans son ouvrage le Léviathan (chapitre XI: De la différence des manières) que la liberté d'expression et d'opinion est essentielle pour "vivre en paix et en harmonie".

Les Lumières : mouvement par excellence prônant la liberté d'expression.

Beaumarchais dans *le Mariage de Figaro* personnalise la liberté d'expression dans le personnage principal de Figaro qui assure que « Sans la liberté de blâmer il n'est pas d'éloge flatteur ».

Kant, philosophe allemand, comprend la liberté de pensée et d'expression comme droit inné à tout individu L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen énonce que :
« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

1651

XVIIIème siècle : siècle des Lumières

1789

"Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse": la diffusion n'est plus soumise à une autorisation préalable et devient relativement libre.

Article 2 : "Le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public.

Est considérée comme journaliste au sens du premier alinéa toute personne qui, exerçant sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, de communication au public en ligne, de communication audiovisuelle ou une ou plusieurs agences de presse, y pratique, à titre régulier et rétribué, le recueil d'informations et leur diffusion au public."

Article 5 : "Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement."

Article 6: "Toute publication de presse doit avoir un directeur de la publication."

Limite : création du "droit de réponse" : "Le directeur de la publication sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique quotidien sous peine de 3 750 euros d'amende sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu."

29 juillet 1881

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU affirme que "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit." Cette déclaration n'a cependant aucune valeur juridique.

Entrée en vigueur de la Convention Européenne des droits de l'Homme

Article 10 : "la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière."

La Charte des droits de l'homme de l'ONU est établie en complément à la Déclaration de 1948; son Pacte international relatif aux droits civils et politiques approuvé et respecté en théorie par 167 pays aborde notamment le droit à la vie et à la liberté d'expression.

1948 3 septembre 1953 1966

Création de l'ONG Reporter sans frontières (RSF) qui a pour mission de protéger et défendre les journalistes et dénoncer les atteintes à leurs libertés. Chaque année, elle publie également un classement de plus de 170 pays en fonction de certains critères révélant une présence de la liberté d'expression.

1985

La loi Gayssot punit toute personne tenant des propos hérétiques aux crimes de guerre des Nazis pendant la Seconde Guerre Mondiale, dans la sphère autant publique que privée. La liberté d'expression s'en voit restreinte au profit d'une obligation au respect moral d'une population victime de génocide.

1990



Peinture et photo par Palmyre Lartigaut, voir p. 8

Promulgation de la "loi sur la présomption d'innocence" ou "loi Guigou" (Code de procédure pénale) interdisant tout partage de photo d'une personne présumée coupable. Ce genre de loi renforce un des fondements de la liberté individuelle et d'expression selon lequel "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres." Le dilemme entre liberté d'expression et respect de la vie privée ne trouve toujours pas de solution, encore aujourd'hui.

Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique : permet la libre communication sur Internet à l'international.

Article 1 : "la communication au public par voie électronique est libre. [...] On entend par communication au public par voie électronique toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée."

Les limites sont les mêmes que pour la presse : respect de la dignité des personnes, de la liberté et propriété d'autrui, de la sauvegarde de l'ordre public...

15 juin 2000

21 juin 2004

1ère caricature virulente de Charlie Hebdo, il s'agit de "Mahomet se prenant la tête dans les mains et déclarant : C'est dur d'être aimé par des cons" (Les Inrockuptibles). Le président de l'époque Jacques Chirac tente d'apaiser les tensions et rappelle aux journalistes d'effectuer leurs missions avec "plus de responsabilité et de respect envers les sentiments religieux". Résultat du procès en 2008 : il est jugé "que les limites admissibles de la liberté d'expression n'ont donc pas été dépassées" ; les juges estiment donc que "le contexte et les circonstances de sa publication dans le journal Charlie-Hebdo, apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans". Il ne s'agirait en fait pas de condamner la moquerie envers les diverses religions, en effet Charlie Hebdo s'était également moqué du catholicisme, mais plutôt l'appel à la haine contre des croyants.

8 février 2006

Recommandation sur la protection des "lanceurs d'alerte" approuvée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le terme apparaît dans les années 1990 : l'information ne provient plus seulement des journalistes, mais aussi de chaque concitoyen sous prétexte que "la liberté d'expression et le droit de rechercher et de recevoir des informations sont indispensables au fonctionnement d'une véritable démocratie".

Fin de la polémique autour de la loi Avia, qui se voit censurée par le conseil constitutionnel. Elle aurait eu pour objectif d'interdire et d'imposer la suppression sous 24h de tous propos jugés haineux sur les plateformes de discussions publiques.

30 avril 2014

18 juin 2020

Pour plus de renseignements, France Culture a produit tout une série d'épisode retraçant les acquis et l'histoire de la liberté d'expression, époque par époque, via notamment des ouvrages philosophiques, littéraires, etc. de Voltaire (XVIIIe siècle) jusqu'au meurtre de Monsieur Paty (XXIe siècle): https://www.franceculture.fr/histoire/liberte-dexpression-histoire-et-concept.

Palmyre Lartigaut et Juliette Valot



La liberté de la presse dans différents pays

Dans cet article, revenons sur une liberté qui n'est pas acquise dans tous les pays, la liberté de la presse. Avec les récents évènements, nous nous demanderons pourquoi tous les journalistes n'ont pas les mêmes droits partout sur le globe. A travers cette lecture, vous découvrirez la liberté de la presse dans 3 pays différents : la France, les Etats-Unis et la Chine.

La liberté de la presse, c'est quoi ?

La liberté de la presse est un principe fondamental dans les états démocratiques. Cette liberté s'appuie sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. La liberté de la presse permet aux journalistes de pouvoir enquêter librement et d'informer leurs lecteurs sur un sujet et/ou une actualité. Ils ont ainsi la possibilité de partager des avis, de débattre mais aussi de critiquer et commenter des décisions politiques ou publiques. Aussi, les citoyens peuvent s'informer et se construire un avis grâce aux différents journaux. L'organisation non gouvernementale internationale (ONGI) « Reporters sans frontières » (RSF) défend cette liberté dans le monde et classe 180 pays du monde du pays qui attribue le plus grand nombre de libertés à ses journalistes à celui où les restrictions sont très nombreuses. Cette organisation est reconnue d'utilité publique en France.

La France, des libertés en déclin?

La France est une république démocratique. « Reporter sans frontière » classe en 2020 la France en 34 em position. Dans nos lois, l'article 11 permet de protéger les journalistes et leurs sources (les personnes qui donnent des informations). Les journalistes français ont le droit d'avoir des avis, des opinions divergents de celles de l'Etat. Les rédactions sont indépendantes et depuis la loi du 29 juillet 1881, les imprimeries et les librairies peuvent publier tout ouvrage ou article sans autorisation, tout en respectant les limites prévues par la loi. En France, un organisme d'Etat, le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), est chargé de faire appliquer les lois et de vérifier que la diversité de la société ainsi que le pluralisme politique (les

différentes pensées politique) sont respectés dans les différents journaux et médias.

Malgré les lois autorisant la liberté de la presse, les journalistes sont victimes de violences lors de manifestations mais aussi d'intimidations pendant l'exercice de leur fonction. Le 5 novembre, dans la loi sur la « sécurité globale », l'article 24 a suscité un débat car il prévoyait d'interdire aux journalistes de filmer les forces de l'ordre en action. Les journalistes dénoncent une restriction de la liberté de la presse et donc de la liberté d'expression. Pour faire voter cette loi, l'article 24 a été supprimé et la loi a été adoptée le 24 novembre à l'Assemblée Nationale. Depuis le 30 novembre, les sénateurs réécrivent l'article 24 afin de pouvoir le faire voter. Le même jour, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a été entendu à l'Assemblée Nationale sur le thème des violences policières et de l'application éventuelle de cet article. A cette occasion, il a indiqué : « Nous devons être les garants des libertés et des droits fondamentaux, au premier rang desquels, évidemment, la liberté d'expression et la liberté de la presse ».

Pour préserver la liberté de la presse dans notre pays, les rédactions mettent en place une charte de déontologie. Elle a pour objectif de définir des règles simples et claires qui régissent les activités professionnelles à tous les niveaux de responsabilité, le respect des personnes, la prévention des conflits d'intérêt, le respect des lois et conventions nationales...

Les Etats-Unis, un pays contradictoi-

Les Etats-Unis sont une république démocratique. Au classement RSF, les Etats-Unis sont au 45eme rang. La liberté de la presse est inscrite dans le



premier amendement de leur Constitution. De nombreuses lois ont été mises en place afin de protéger au maximum la presse. Ainsi, dans la loi de 1931, la Cour Suprême élargit le champ de protection des journalistes en autorisant les différents états à faire des lois propres selon leurs besoins. Cela permet d'éviter les vides juridiques (absence de loi dans une situation donnée) et donc de mieux protéger les journalistes. Dans la loi de 1988, le droit de caricaturer est autorisé même si celui-ci est susceptible de provoquer une détresse émotionnelle chez la personnalité caricaturée.

Malgré la liberté des journalistes, sous la présidence de Donald Trump, les journalistes ne peuvent plus accéder aussi facilement à son administration pour poser des questions et il ne répond pas non plus aux questions. Suite à la mort de Georges Floyd, de nombreuses violations envers la liberté de la presse ont eu lieu par la police notamment au cours des nombreuses manifestations. Sous cette présidence, les journalistes sont accusés plus facilement : par exemple, Julian Assange, informaticien, journaliste et fondateur d'un site web « WikiLeaks » a été accusé d'espionnage contre le gouvernement américain. Ce gouvernement l'accuse car il a piraté puis publié des documents confidentiels qui portent sur les activités de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan sur son site en 2010.

La Chine, des journalistes sans liberté?

En Chine, le président est élu par un parti unique. C'est un régime autoritaire. Au classement RSF, la Chine est classée 177^{ème} sur les 180 pays.

Le gouvernement a son propre organe de presse « Quotidien du Peuple ». De fortes pressions sont exercées sur les journaux qui ont une pensée opposée à celle du gouvernement. En août dernier, le fondateur





du quotidien « Apple Daily » a été arrêté par la police chinoise pour cause d'irrespect de la loi et « d'atteinte à la sécurité nationale ». Ce journal est interdit en Chine continentale car il a des orientations politiques et économiques différentes de celles du gouvernement. Jimmy Lai, le fondateur de ce quotidien, est prodémocratie et son journal partage ses opinions.

Au sein des rédactions, l'Etat instaure un contrôle et des règles de plus en plus strictes. Les journalistes n'ont pas le droit de parler des entreprise de l'Etat ni même de sujets sensibles qui touchent les dirigeants du pays. « Xiamen Meiya Pico Information » est l'une de ces entreprises qui est en charge de la censure en ligne. Une censure de plus en plus forte au sein des rédactions a lieu. Le président Xi Jinping exerce de fortes pressions sur les journalistes étrangers et plus particulièrement sur les journalistes australiens. L'une des journalistes, Cheng Lei, a même été arrêtée en août. Depuis le début de son mandat, il a mis en place de très nombreuses restrictions à la liberté de la presse comme par exemple avec la loi « sur la sécurité nationale ».

Depuis de nombreuses années, des manifestations comme celle de mai 2020 se déroulent à Hong Kong en faveur de la démocratie et des libertés.

On peut constater que la liberté de presse n'existe en réalité que dans les démocraties dans la limite des lois applicables. Ce droit est nécessaire afin que les citoyens puissent se faire leur propre avis.

Dans les régimes autoritaires, il n'y a pas de liberté de la presse en pratique : les citoyens doivent suivre le leader du pays et son idéologie. Un lien étroit et fragile unit donc la liberté de la presse et la démocratie.

Eléonore Bernard--Gomes



Liberté d'enseigner : les profs s'expriment !

Nous avons tous été touchés, choqués par l'assassinat de Samuel Paty. Par ce geste, c'est la liberté et la responsabilité d'enseignement de tous les professeurs de France qui est remise en cause. Nous nous sommes alors demandé comment nos propres enseignants ont réagi à l'événement, et comment ils considèrent l'exercice de leur métier dans la république. Voici leurs réponses!

Quel poids a pu avoir la liberté d'enseigner et l'éducation dans la République ?

Mme Jaouen: Historiquement, les religieux détenaient le savoir: cette forme d'enseignement « dirigé » était loin d'être libre (Galilée et Copernic ont été réfutés car leurs théories n'étaient pas en cooptation avec l'Eglise). On sépare donc la République et l'Eglise pour avoir le droit et une liberté d'enseigner n'étant pas liée à une religion quelle qu'elle soit. La liberté d'enseigner dans la République fait aussi référence au thème de la laïcité; à partir de cet acquis-là on peut avancer dans la République. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir de religion, mais plutôt ne pas la déclarer pendant les cours.

M. Choussy: La liberté d'enseigner a permis une diversité croissante encore jamais connue dans le système éducatif. Parmi les deux professeurs de SES d'AdM, je suis spécialisé dans la sociologie et Mme Fontaine, dans l'économie. On ne va pas avoir le même regard sur la spécialité de l'autre. Cela permet d'apporter aussi d'autres méthodes de travail : cela peut être une pédagogie plus axée sur la théorie, au contraire sur la mise en pratique. [...]

M Moller Notre ministère est, entre autres, celui de "l'Education Nationale" et non celui de "l'Instruction Nationale", c'est-à-dire que le but n'est pas seulement de transmettre des connaissances mais des valeurs, qui peuvent être morales, religieuses (dans notre établissement) et républicaines (dans notre pays). Bien souvent, elles se rejoignent : citoyenneté, lutte contre les discriminations, cohésion, tolérance, respect. Sans l'éducation, il ne peut pas y avoir de transmission de ces valeurs. Dans la devise nationale "Liberté, Égalité, Fraternité", il y a en premier lieu la liberté. Au niveau philosophique, on fait la différence entre la "liberté" qui s'exerce dans un cadre bien défini et la "licence" qui est une liberté excessive (du genre : « Je fais ce que je veux!»). Il m'a été donné d'enseigner l'éducation civique en 4^{eme} où c'était au programme et j'expliquais cette différence. De la même façon, la liberté d'enseigner s'inscrit dans un cadre qui a été défini au préalable, au même titre que les autres libertés. Je suis convaincu que la solution de tous les problèmes de notre société passe et passera par l'éducation.

M. Segretain: La liberté n'est pas un poids, ni l'éducation d'ailleurs. La liberté est un état, un sentiment, et il est propre à l'enseignement et à l'éducation. Sans liberté, il n'y a pas d'enseignement ni d'éducation. Et l'objectif de l'enseignement comme de l'éducation, c'est de donner les conditions pour être libre, comme la liberté de penser, de juger, d'entreprendre, de créer, etc.

M. de Casaban : Si je considère la République, [...] je pense que le fait d'imposer la liberté, ce qui peut paraître paradoxal, c'est ce qui a fondé notre système, ce qu'on a laissé à chacun : la possibilité de réfléchir et agir, évidemment dans un cadre légal. Mais toutes les options, à toutes les époques étaient ouvertes au point que la liberté d'expression fait que de plus en plus de gens s'expriment dans de plus en plus de domaines sans pour autant être experts (c'est le paradoxe de la liberté d'expression) mais la République nous garantit de plus en plus de possibilités. C'est un cadre légal qui nous permet de nous exprimer.

M Grehan La liberté est nécessaire au fonctionnement de la République, et encore plus de la démocratie qui ne peut pas fonctionner sans liberté d'expression. Celle du professeur est cependant limitée, c'est ce qu'on appelle le devoir de réserve : pas d'opinion, pas d'aspirations religieuses, etc. en classe. On représente en effet une autorité envers les élèves ; il ne faut pas en user pour chercher à influencer le développement de vos propres idées. Cette limite est nécessaire mais la liberté d'enseignement fait que nous ne sommes pas que de simples exécutants : chaque professeur va avoir sa façon de faire, va tenir un discours différent...c'est peut-être ce qu'il y a de plus enrichissant pour vous : rencontrer au cours de votre scolarité différents points de vue, façons de faire, discours, etc.

M. Breitner: Effectivement, république, démocratie...il n'y a pas de régimes sans liberté. Après bien entendu qu'elle est encadrée pour ce qui est de l'enseignement (programmes), ça fait d'ailleurs débat: la question des écoles hors contrat en ce moment par exemple et de leur impact sur certains aspects "sociaux". En l'occurrence, oui les instructions officielles, les BO, les programmes, le fait d'être inspecté nous encadrent même si la liberté est indispensable pour enseigner.



M. Grehan C'est ce qu'on appelle la liberté pédagogique, on a le BO qui définit les programmes puis on part du principe qu'on fait confiance aux professeurs concernant leur mise en œuvre [...]. Il y a toutefois toujours une tentation de donner des instructions davantage plus précises. Les attentes de l'examen final aussi présentent des contraintes qui viennent freiner la liberté pédagogique. Et de plus en plus se pose la question du rôle du lycée : est-on là pour enseigner un savoir, former des citoyens, préparer à la vie d'adulte de façon générale ou alors faire le tri pour Parcoursup, entre ceux qui auront accès aux grandes prépas et ceux qui ne l'auront pas.

M. Coudert: L'éducation est un droit donné par la république, qui sert la république. "Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple." L'éducation permet au peuple de s'instruire, de développer sa pensée, sa culture, sa réflexion, ses opinions, ses convictions... toutes les bases qui lui permettront ensuite de gouverner, ou/et de choisir ceux qui le gouverneront. Elle forme au marché du travail, à la citoyenneté, la santé, la culture, développe les compétences, les talents, les liens sociaux...pour préparer chacun à devenir un acteur de la république.



[What is the link between freedom to teach and a Republic ?]

English teacher. I would just talk about freedom to teach as a fundamental right: when I think about a Republic, the word that comes to my mind is fundamental rights. Freedom to teach, to learn, to share, with definitely reasonable limits, to do research on what an individual wants to, to learn what he wants and to teach as the person chooses to, I would say, is a fundamental right. And since a Republican country embodies equality, justice, freedom, and everything lies on equal footing, I would say the freedom to teach is definitely a right close to nature-given rights. It would definitely have an impact because it has to be done the right way, although we don't exactly know what the right way is, but it undoubtedly has to follow the best course of action. If it is not done with dignity, if it is not carried out within limits, it would definitely have an impact on the society, on the Republic, on the democracy.

Que pensez-vous de l'idée selon laquelle l'éducation est "l'arme la plus puissante du régime" ?

Mme Jaouen: Je suis complètement d'accord; Victor Hugo disait d'ailleurs « qui ouvre une école, ferme une prison ». En effet, guand on regarde malheureusement la plupart des gens qui se comportent mal en société sont des gens à qui on n'a pas donné la capacité de réfléchir. Lorsqu'on vous a appris à réfléchir, à raisonner, vous êtes rarement dans les extrêmes. C'est certes caricatural mais je pense que quelqu'un d'éduqué tombera moins dans des travers. Comment est-ce qu'on éduque ? la famille et l'école. Pour moi, l'école c'est plus qu'un guide : c'est donner des moyens à un jeune de réfléchir et de se faire sa propre idée. Je n'aime pas trop l'idée de guider car ça va sous-entendre au jeune « tu dois penser comme ça!». Guider c'est bien mais ca peut être dangereux : certains régimes totalitaires qui guident beaucoup! Ce qu'il faut apporter aux élèves c'est une aptitude à la rébellion, à ne pas suivre comme un mouton (comme les moutons de Panurge). C'est incroyable de voir que des gens on leur dit blanc, ils font blanc sans réfléchir. J'aime beaucoup étudier avec mes élèves les textes de ceux qui ne sont justement pas allés dans le sens de leur société. Même s'ils n'avaient pas toujours raison, ça m'est égal, ils se sont dit « je n'aime pas cette chose dans la société, je la change » -Montaigne, les Lumières - vous en avez à tous les siècles. L'éducation c'est donc cette capacité à réfléchir et se rebel-

M. Choussy Concernant la pensée selon laquelle l'éducation serait une arme, selon moi, c'est par défaut l'arme la plus importante et la plus puissante pour n'importe quel individu. A partir du moment où il possède des connaissances, il l'emportera sur quelqu'un qui ne les aura pas. L'utilisation qui en est faite dans les différents régimes peut pervertir à mon sens cette éducation. Cette expression sousentend du coup que le régime utilise cette éducation en mettant par exemple des programmes adaptés à son idée. L'idée que L'Histoire a été écrite non pas de façon objective mais par les vainqueurs nous fait nous rendre compte que de nombreux biais vont apparaître dans tous les programmes (l'omission de certains sujets dans les livres d'histoire).

M Mollet Les mots ont leur importance. Je n'aime pas trop le mot "arme" qui comporte une charge trop belliqueuse, trop agressive. Parlons plutôt "d'outil". Quant à la notion de "régime", je ne crois pas que l'éducation doive être liée à un régime quel qu'il soit. C'est ce qui arrive dans les régimes totalitaires qui conditionnent dès le plus jeune âge les écoliers. Verrouiller l'information et contrôler l'éducation sont les deux principes de base de ce genre de régime. Un ami qui était allé en Corée du Nord m'a dit que là-bas les gens étaient intimement convaincus que c'était un Soviétique qui avait le premier posé le pied sur la lune. C'est un peu 1984 de George Orwell : on réécrit l'histoire pour modifier notre perception de la réalité.

L'éducation doit enseigner des vérités universelles, une morale frappée au coin du bon sens. Elle doit offrir la possibilité à l'individu d'être autonome, d'être éclairé, de penser par luimême, tout en respectant bien sûr un cadre de valeurs et de respect.

- M. Segretain L'éducation n'est pas une arme. Une arme a pour but de tuer, d'anéantir. L'éducation a pour but la vie et la liberté.
- M. Greham. Je dirais que l'arme la plus puissante est toujours un flingue, ou l'usage de la force!
- M. de Casaban : Oui, en dernier recours, c'est en effet toujours la violence. Former des citoyens et les amener à réfléchir peut être très dangereux. En démocratie, ceux qui l'ont contesté dans les années 1920 et qui sont arrivés au pouvoir en 1940, ont quand même été éduqués dans la démocratie et ont fait le choix d'y renoncer. C'est le pari suprême ; sinon il n'y a pas de liberté de penser pour les citoyens.
- M. Grehan: La démocratie intègre sa propre critique, ça la renforce même.
- M. Breitner: Sinon bien sûr que l'éducation c'est le départ, elle se fait en fonction des messages transmis dès le début.
- M. de Casaban. Doutez des idées toujours, mais ne remettez pas en cause la valeur des personnes, pour moi c'est un principe. Vous devez discuter et douter de ce que l'on vous raconte. En démocratie, on discute des idées, et le fondement c'est le débat.
- M. Coudert: Je suis assez mitigé: je crois plutôt que l'arme la plus puissante du régime est l'absence d'éducation. L'éducation peut servir aux gouvernements de support de propagande pour véhiculer des idéologies, endoctriner, soumettre... c'est d'ailleurs le cas encore aujourd'hui dans certains régimes totalitaires.

Néanmoins, elle peut aussi se retourner contre l'état et servir le peuple. J'ai appris en discutant avec des étudiants de pays autoritaires, que l'éducation était redoutée car elle nourrit la réflexion qui peut conduire au soulèvement. Dans ces pays, il faut parfois se battre pour étudier, car tout est fait pour décourager les plus volontaires, considérés comme des ennemis potentiels du régime.

[Would you say that school could eradicate violence and also the drawbacks of the society?]

English teacher: Teachers are one of the main actors of the education department, and they definitely have an impact, they certainly contribute in shaping the younger generation. To completely eradicate violence is a challenging question because it depends on the individuals, on the audience you have. But school is definitely a powerful weapon and it can change the communities, the entire nation and the future of humanity for instance. Education is an essential need. It provides you the tools to improve the quality of your life in this society. It helps you change, and change the society. And also helps you fight against injustice, poverty so find the courage to speak up.

Pourquoi l'école est-elle obligatoire ?

Mme Jaouen: C'est nécessaire et fondamental. En tout cas si l'école de la République ne l'est pas, c'est d'autres écoles qui vont se créer: celles du communautarisme, des radicaux, des extrémismes. Une école de la République, avec un même programme, c'est un socle à apporter à tous les enfants. Sinon c'est trop dangereux.

M Choussy D'un point de vue économique, l'école a un gros avantage quant à la croissance du progrès technique permis par les diverses compétences des individus. Au niveau du développement individuel, elle offre la possibilité à chacun de se développer dans un environnement avec des individus qui possèdent des normes et des valeurs différentes, soit avoir une phase de tutoriel avant d'entrer dans la vie où chacun devra fréquenter des personnes toutes aussi différentes les unes que les autres. Son obligation serait donc essentielle. Quant aux personnes autodidactes, il n'y a en revanche aucun démérite si elle arrive à se construire et à s'intégrer. Pour ma part, j'ai majoritairement des expériences professionnelles sur mon CV, quant à celui d'un ami plus jeune qui se constitue majoritairement de diplômes ; cette différence de profils nous rendra complémentaires.

L'école apportera énormément de connaissances et de savoirs mais il y a des matières où on s'appuiera davantage sur le regard critique (le français, les SES, les humanités, l'art...). Cet aspect n'est cependant pas atteint par la plupart, ce qui nous donne l'impression de formatisation : sur Internet, des parodies montrent des personnages aux formes différentes qui entrent dans l'école et en ressortent tous identiques mais factuellement aucun élève ne ressemble à aucun autre à la sortie de l'école. [...]

M. Mollel Jadis seuls des privilégiés (membres de la noblesse, de la haute bourgeoisie) avaient accès à l'éducation. C'était un privilège. 80 % de la population étaient laissés dans l'ignorance, ne savaient ni lire, ni écrire. Des gens se sont battus pour que tout le monde ait accès à l'éducation. Il faut que l'élève s'en souvienne chaque fois que, un peu fatigué le matin, il "râle" de devoir aller à l'école. C'est arrivé dans la vie active que l'ex-élève se rendra compte à quel point ses années d'apprentissage scolaire étaient les plus belles de sa vie : il n'y a rien de plus beau que d'apprendre. Et, toute sa vie, il faut garder cette curiosité intellectuelle, ce désir de progresser. Si vous n'avancez pas, vous ne restez pas sur place, vous régressez, car la vie et le monde, eux, continuent d'avancer et d'évoluer.

M. Segretain: L'école est obligatoire depuis la révolution française, car elle doit permettre l'accès à la liberté pour tous. Ne pas étudier c'est priver l'individu de liberté.

« Tout homme coupable est une éducation manquée qu'il faut refaire »

 Victor Hugo à la Chambre des pairs en 1847, en réponse à ceux qui pensent que les miséreux sont des « criminels nés », responsables de leur état.



M. Grehan: L'école obligatoire c'est pour empêcher le travail des enfants, les lois arrivent d'ailleurs en même temps. On oblige les parents à scolariser leurs enfants pour éviter le travail dans les champs et les mines. Elle devient obligatoire aussi avec l'instauration de la Ille République; pour que le vote fonctionne il faut que la population soit éclairée.

M. Breitner : Et le meilleur exemple c'est 1852 : la victoire écrasante de Louis-Napoléon Bonaparte avec une campagne menée sur beaucoup de communication, et sur une influence certaine montre qu'il suffit qu'il y ait un nom seulement et pas de réel opposant.

M de Casaban : Si on fait voter [des analphabètes] on les oriente.

M. Breitner: Et ce par les clercs à un moment aussi. Ça rejoint la philosophie des Lumières. C'est une évolution continue qui bien entendu arrive tard, jusque là ce n'était pas forcément la volonté des gouvernements que la population soit éduquée et éclairée totalement.

M de Casaban : L'enseignement des XIX-XXe siècles était en plus fait de façon à former des bons citoyens, et non des bonnes citoyennes d'ailleurs, mais aussi pour maintenir les foules pour qu'elles ne se révoltent pas. C'est le paradoxe : on a appris à lire et à écrire mais le but étant qu'il continue de voter pour le régime républicain. Selon la continuation des Lumières, des gens éclairés voteraient pour le régime démocratique, ce qui n'a cependant pas toujours été démontré.

M. Breitner: Au-delà de ça, ça dépend aussi des périodes, parfois on sacrifie nos libertés pour la sécurité intérieure et le bon fonctionnement de l'économie. Quand on veut obtenir de nouveaux droits, c'est très rarement un processus rapide.

M. Coudert: L'école, est obligatoire, selon moi pour protéger les jeunes et leur octroyer le droit à l'instruction, aujourd'hui indispensable pour mener une vie sereine. Ce droit donné à tous, permet à n'importe quel jeune, quel que soit sa condition, son milieu, la volonté de sa famille...de se lancer dans la vie avec un bagage minimum. Les chances ne sont certainement pas les mêmes pour tous, mais elles existent pour tous.

[Is it for you the reason why every young person should go to school?]

English teacher: Yes, missing school is out of question. In many countries that I know, school, the infrastructure by itself, is considered like a temple, the place where you worship. So school has been given the status of a sacred spot, where we should avoid all negativity. In some places like in the USA there is also the concept of homeschooling: parents take up the entire responsibility of educating their children, who don't go to school. But I would say going to school opens your mind, because you meet people: children get to meet others, to see adults, to imitate them, to grow up with them. I think it is an immense opportunity and every child should have the right to go to school, that's obviously the case in many countries. A child should not miss the chance of attending school.

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

- Nelson Mandela. Toute sa vie, Nelson Mandela s'est engagé pacifiquement contre l'intolérance et le racisme. Cela lui valut de passer 27 ans en prison, mais il remporta son combat et devint président de l'Afrique du Sud en 1994, en recevant le prix Nobel de la paix. Pour lui, la tolérance et le respect entre individus passent par l'éducation avant tout.

People should not avoid school because they gain immense knowledge which is actually the base of their career, their future, and how they grow up as an adult. They get to know about different cultures, traditions, beliefs, they make new friends, they get to interact with the proper school management and they start learning about democracy. They should not let go this out! It would be an enormous void in their lives.

Avez-vous ressenti une quelconque menace ? Une peur de la part des proches ? Une indifférence ?

Mme Jaouen: Je pense avoir beaucoup de chance comme tous les profs d'AdM. Le nombre de fois où j'ai dit des choses qui auraient pu faire bondir autre part, 90% des élèves acquiesçaient. Non, je ne me sens pas directement visée. En revanche, concernant une menace vis-à-vis du caractère catholique symbolique de l'école, ça m'a déjà traversé l'esprit que quelqu'un arrive devant l'école avec une bombe, un couteau. Les écoles où il est dangereux d'avoir ce genre de propos sont minoritaires. Une amie, qui a opté et ensuite adoré travailler dans une ZEP pendant dix ans, décrit qu'elle faisait des efforts éprouvants, c'est un vrai combat. C'est difficile d'exercer un métier où il faut sans cesse remettre en question ses valeurs, se dire « je me bats » pour mes idéaux de laïcité, de république. A un moment donné, vous êtes fatigués : vous passez le relai.

M Choussy: Je n'ai, face à l'événement, pas ressenti de menace personnelle car on travaille dans une banlieue relativement calme, qui n'exclut cependant pas de plus en plus de confrontations entre parent et prof ; c'est plutôt cet aspect là qui m'inquiète. On passe d'une École où l'enseignant avait une place « élevée » dans la société à un personnage fainéant et critiqué. J'ai été comme tous très attristé de voir qu'un évènement comme celui-ci pouvait arriver. Cette dévalorisation semblerait avoir provoqué malheureusement cette situation. Il y avait déjà des rumeurs qui couraient sur M. Paty. Les professeurs ne sont pas toujours en mesure d'éviter certains sujets mais plutôt de les aborder d'une facon moins sujette à débat. La réaction d'un enseignant face à un exercice pouvant être choquant pour certains est révélatrice. L'événement concerne la France entière de par la mise en lumière d'un système scolaire en déclin d'autant



que des symboles comme la décapitation, le corps sur la voie publique, la promotion sur les réseaux sociaux sont particulièrement choquants, même si des confrontations armées entre profs et élèves ont lieu tous les ans.

M Mollar La foudre peut frapper partout. Il faut donc être toujours vigilant sans sombrer pour autant dans la paranoïa. C'est un peu comme lorsqu'on conduit une automobile : si l'on est trop crispé, trop tendu comme si on voulait arracher le volant, on va avoir un accident ; si l'on est trop rêveur, trop peu attentif, on va avoir également un accident. L'état d'esprit à avoir est entre les deux : être vigilant donc, sans être stressé ou trop rêveur. Tout mon entourage partage cet état d'esprit...

M. Grehan Dans un premier temps je ne me suis pas plus senti concerné que n'importe quelle autre personne par cet attentat parce que je suis prof d'histoire. Je ne me suis pas identifié à Samuel Paty. J'ai juste vu un crime terroriste, quelque part presque aveugle. Il n'est pas le seul à faire cette séance sur les caricatures. Après le plus dur ça a peutêtre été à la rentrée, après les vacances où là on en a parlé ensemble, on a commencé à y réfléchir et on a réalisé qu'il s'était passé quelque chose quand même. Mais j'arrive toujours pas à l'expliquer, je pense que c'est inexplicable. On réfléchit beaucoup plus maintenant à notre place, notre relation avec les parents d'élèves évidemment. On se demandait s'il fallait montrer les caricatures ou pas, et n'avons toujours pas trouvé de conclusion.

M. Breitner: C'est dû sûrement à l'action en elle-même: la violence, l'énormité...Encore une fois c'est sans doute aussi parce que nous n'avons plus l'habitude dans nos sociétés d'une telle violence. Si je vais plus loin, à AdM, on y est très étrangers: il y a des réalités de l'enseignement de manière générale qu'on ne partage pas ni n'imagine ici.

M. de Casaban: Quand je dis « je suls prof », on me demande si ce n'est pas trop dur mais à chaque fois je me rends compte d'être un prof atypique dans la mesure où tous n'ont pas ce confort de travail, de relations avec les élèves. J'ai été troublé et choqué mais les 15 jours de vacances ont marqué une rupture. Ce n'est qu'à la rentrée qu'on a « confronté », relativement, nos idées en direct. Je me suis posé la question, que j'ai d'ailleurs trouvée absurde par la suite, de « qu'est-ce qu'on a raté pour que quelqu'un en arrive là ? ». C'est comme si on me renvoyait la responsabilité de l'action de ce jeune. Avec du recul, j'ai la même opinion que M. Grehan sur la gravité et l'ampleur de l'évènement. Statistiquement, on n'y peut rien. Dans un groupe, il y a toujours une personne déviante, très nocive. Cependant ça varie en fonction de si elle pousse seulement une chaise ou si elle tue quelqu'un. Le terrorisme, c'est la capacité de nuisance d'un individu à l'échelle d'une société.

M. Coudert: Je ne me suis pas directement senti menacé suite à l'attentat, peut être parce que j'enseigne dans un cadre relativement préservé de ce genre de risques. En revanche, mes proches se sont inquiétés. Dans le flot de mon métier, j'ai d'abord souri face à leur réaction, comme si du jour au lendemain les 900.000 enseignants de France étaient devenus des cibles potentielles.

Puis avec le recul, j'ai compris que cette inquiétude était légitime; on ne peut pas comparer un professeur qui se fait assassiner parce qu'il enseignait le droit à l'expression à un électricien qui se fait électrocuter ou un dresseur de chiens qui se fait mordre. Ce n'est pas un « risque du métier » !

On m'a raconté le métier d'enseignant à d'autres époques, et je l'ai connu dans d'autres lieux... des époques et des lieux où il était ou est encore considéré honorable, respectable, où le professeur, le maître est celui qui détient et dispense le savoir, qui éduque, qui guide... Sì les mentalités, les modes d'enseignement ont changé, je reste persuadé que le métier a toujours cette vocation, et c'est la raison pour laquelle j'y suis tant attaché.

De nombreuses atteintes à cette profession, violentes, par la parole ou le geste, salissent son image depuis des années... l'attentat du 16 octobre contre Samuel Paty en est et en restera sûrement un symbole : une atteinte directe et monstrueuse à un enseignant aimé et respecté, qui exerçait magnifiquement son métier en inculquant une des valeurs pilier de notre république, et de notre histoire.

[Did you feel some fear when you heard about the murder of Samuel Paty, or did your relatives fear for you?]

English teacher: When it happened, I was held up with something very serious happening in my personal life, so I was more worried about how to overcome that obstacle rather than the news. But I was seriously disturbed. The day it happened had helped a lot as well in so far as it was just before the holidays and there was a 15-day break which gave a lapse of time for people, specifically teachers, students, to take the time, not to forget but mull over the news. It helped a lot. Personally I was disturbed and I was sad about what was happening and the situation that a teacher had to face. It was not at all his mistake, it was just a series of events which happened and he was trapped in it. Probably I would have felt scared if I had to go to school the very next day. We didn't have to face that, the vacation period helped us ponder on it. I got phone calls from my relatives and they enquired about what happened and if the following day was a working day, on how it was going to be, if the government was going to take measures to help teachers... They were enquiring about me. They were probably a bit scared but mostly concerned about what was happening. Samuel Paty had to face this, face death!

Quel est votre/vos avis sur l'événement ?

Mme Jaouen: De ma vision de l'enseignement, c'est une vocation. Un tel évènement même choquant ne va pas freiner la volonté de certains de devenir professeur. Ce qui pourrait le freiner en revanche, c'est leur salaire.

Mobile Rien ne justifie de tuer quelqu'un. C'est Voltaire qui disait [...] : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. ». La liberté d'expression va avec la volonté d'écouter.

La grande difficulté quand on veut enseigner la liberté d'expression, c'est que l'autre doit être capable d'écouter, de



comprendre, de ne pas déformer ou mal interpréter. Il faut qu'il puisse apprécier cette liberté d'expression sans tout prendre au premier degré. Il paraît qu'on observe, selon une étude menée par des chercheurs, une chute de 14 points de quotient intellectuel entre 1999 et 2013, avec un score moyen de 100. Quand on voit la difficulté qu'ont à présent les élèves à comprendre un texte écrit simple ou un discours oral courant, on se dit que cet "obscurantisme" débouche parfois sur de l'incompréhension, de la frustration, de la colère, une absence de dialogue, de la violence... Autrement dit, il faut enseigner les bases de la grammaire, le vocabulaire, l'art du discours pour qu'il y ait communication. Il ne peut y avoir liberté d'expression de l'un s'il y a incompréhension de l'autre quant à la chose dite ou écrite. Il ne peut y avoir expression si l'auditeur est « malentendant ».

M. Segretain: L'ignorance, ou la bêtise, ou tout ce qui relève de la tyrannie, tout ce qui ne pense pas, a essayé de supprimer la liberté, qui relève de la pensée. Agir contre l'école, contre l'éducation, c'est aller contre ce qui fait l'humanité de l'homme, la liberté, la création, la pensée, l'existence.

[What do you think about this precise event: could it have happened anywhere, to anybody?]

English teacher: Obviously, life and the events that are happening around us are so uncertain. The past has proved that it can happen anywhere: in a supermarket, with the police force... this time it was with a teacher. But it could have happened anywhere and to anyone. On the one hand we are in a safe neighborhood, but on the other hand we are in a private school. The question can be does it alter the probability to experience such events?

I have discussed about it with my colleagues, saying that it was a bit strange, wondering if we needed more protection, to have security guards outside... I do not think we should really be worked up about being a public or a private school. Things are happening in such difficult circumstances that it can happen anyway. I am not specifically worried about our school.

Est-il facile de trouver l'équilibre entre le programme et la liberté d'enseigner à sa manière ?

Mme Jaouen : Il y a deux pôles dans l'enseignement : d'une part se rebeller, réagir et d'autre part avoir la connaissance plus académique des grands classiques de la littérature. Je ne voudrais pas réduire mon travail à l'acheminement d'une réflexion ; il faut aussi que je respecte mon programme. Le bon côté d'avoir un programme imposé c'est d'étudier toutes les périodes. Et puis nous avons tout de même des libertés – par exemple dans le roman j'ai le choix entre trois œuvres – je ne suis donc pas traumatisée par le fait qu'on m'impose des choses, dans le sens où j'ai une bonne part de liberté. A partir d'un même texte, deux profs sont complètement différents : un même programme n'amène pas aux mêmes réalités. Pour apprendre à se rebeller et réfléchir, il faut un savoir. J'aime bien avoir un cadre, et dedans disposer de mes libertés.

M. Choussy. Le programme est essentiel au niveau national vu que ça permet d'assurer une similitude au niveau de la Nation. Après d'un établissement à un autre, d'un enseignant à un autre, la matière ne sera pas abordée de la même façon : malgré les points communs et des grandes lignes directrices, l'enseignement sera fait proprement à chaque professeur.

M. Mollet Même quand on veut être le plus fidèle au programme, on enseigne toujours un peu à sa manière. D'après Francis Bacon, « l'art, c'est l'homme ajouté à la nature », eh bien l'enseignement, c'est un peu le professeur ajouté au programme.

Evidemment, cela n'est pas chose aisée : notre enseignement peut évoluer, s'adapter aux différents publics mais tout en gardant son cap et ses principes. L'autre jour, j'écoutais à la radio un entretien du cinéaste Claude Lelouch qui disait : « Tout ce que j'ai réussi dans ma vie, je l'ai d'abord raté. » Dans l'enseignement, il faut parfois beaucoup rater pour trouver cet équilibre entre le programme et la liberté d'enseigner.

M. Segretain: L'enseignement contient en lui-même la liberté, sinon il s'agit d'un dressage.

M. Breitner: C'est subtile. C'est justement ça qui fait la richesse de vos parcours. [...] Sur des mêmes sujets, ça transparaît: nos opinions, nos façons d'appréhender, notre façon de transmettre, etc. Il est évident que chaque enseignant a ses affinités. Rien que ça marque une différence importante et contribue à la diversité.

M. de Casaban On est censé vous former, paradoxalement et au bac (finir l'année avec un diplôme, des connaissances) et à avoir un esprit critique. Notre but n'est pas de vous remplir l'esprit : les divergences dont on parle sur la façon d'organiser le cours ne sont pas très importantes si le résultat est similaire ; on ne vous « remplit » pas de connaissances mais on vous donne les outils pour démonter un argument et vous construire intellectuellement.

« Il a été décidé qu'on reparlerait, dès les petites classes, d'éducation civique, d'honnêteté, de courage, de refus du racisme et d'amour de la République. Il est dommage que l'école ne soit fréquentée que par les enfants. »

- André Frossard, journaliste, essayiste et académicien français. Né en 1915, il participa à la résistance durant la Seconde Guerre mondiale, fut arrêté et déporté par la Gestapo. Rescapé, il fut décoré de la Légion d'honneur à la fin de la guerre. Il eut par la suite une carrière de journaliste et d'académicien.



M. Grehan : Les programmes d'histoire-géo sont les programmes sur lesquels on débat le plus. Vous ne le voyez sans doute pas, mais ils sont orientés politiquement ; il y a une historiographie, un choix politique derrière tout ça. On va exprimer notre sensibilité en rapport ; on a le devoir de réserve mais au moins en Terminale j'hésite moins à rentrer dans le débat d'idées : vous êtes capables d'identifier une opinion, je pense (c'est même à ce moment-là que vous arrêtez de noter!). Ca m'est déjà arrivé de défendre des opinions qui n'étaient pas miennes mais pour essayer de vous pousser à argumenter...on apprend aussi à discuter.

M. Coudert: Oui. Aujourd'hui, dans ma matière en tout cas, oui. Avec les réformes des deux dernières décennies, les programmes ont mis de plus en plus l'élève au centre de l'enseignement, à la place du professeur. Au début de ma carrière, la tâche de l'enseignant, dans la vision que j'en avais, était réduite à transmettre les savoirs recensés dans des BO (bulletin officiel) détaillés, laissant peu de latitude pour dispenser un cours personnalisé. Aujourd'hui, avec le concept de la classe inversée, le professeur est devenu un chef d'orchestre, dont les élèves sont les musiciens... les programmes plus larges, évoqués sous forme de thèmes, lui laissent toute la liberté pour choisir ses supports, appliquer ses propres méthodes et conduire son enseignement à sa manière. J'y trouve personnellement beaucoup de plaisir depuis une dizaine d'années!

[Did you change your way of teaching after the events, and can you still balance between the school syllabus and teaching the way you want?]

English teacher. I am teaching a subject where I can talk about everything [...]. Not that I would deal with the subject in detail but I definitely think that with the help of the subject I teach, I can get an insight into numerous fields: that is one amongst many other assets I have realized so far. I have not had any kind of restrictions in my mind after this event, I have not thought about it at all because the teaching methods that I adopt, stick to the syllabus, and the steps that I have to follow in a language classroom. Moreover [...] it is not possible to do the same task for 50 minutes for instance, warm ups, pooling, role plays are constantly a hit among students. I personally feel honored and blessed to have the favorable circumstances to balance between what I intend to do and what I have to do [...]. My main target is to keep students hooked on. If one student drops his focus I feel really disappointed. [...] It's difficult and I'm aware of it. As I want everybody with me, I have to find other methods, new topics... My major challenge would be to keep the students in and not to think about how I could balance or if I am scared of talking about a topic. We could deal with any issue, just not going into the details and not hurting anybody's feelings. A class is a mix of traditions, cultures, feelings, individuality... So we have to respect one and all. My aim would be to find the balance: I feel I am capable of doing it and I do not have any restrictions, keeping in mind my student's interest as a priority.

Ainsi, malgré une interprétation et des points de vue parfois divergents, tous s'accordent sur le fait que la liberté d'enseigner est l'essence de la République, qui ne peut perdurer sans elle! Apprendre, c'est gagner sa liberté, apprendre à réfléchir, à être d'accord ou pas, à s'expliquer, à argumenter, à débattre... à être un citoyen!

Propos recueillis par Palmyre Lartigaut et Juliette Valot

Avec tous nos remerciements aux professeurs interviewés pour leurs réponses enrichissantes.

« La dictature s'épanouit sur le terreau de l'ignorance »

- George Orwell dans 1984.

Ce roman paru en 1949 met en scène une dictature totalitaire installée en Grande Bretagne après une guerre nucléaire entre l'Est et l'Ouest. Dans cette société inspirée des régimes stalinien et nazi, la liberté d'expression n'existe plus. Critique littéraire, écrivain engagé et témoin de son époque, George Orwell publiera également après la guerre La Ferme des animaux, montrant la mise en place d'un régime communiste entre des animaux personnifiés. Il meurt en 1950 à Londres. Le concept de Big Brother, qu'il invente pour 1984, est aujourd'hui passé dans le langage courant pour décrire les techniques de surveillance et de contrôle des individus.



Dessin par Erin L.



Poème

Ecoute pas Vi'

Les souvenirs sont vivants

Ils palpitent

Comme les feuilles qui glissent sous l'vent

Derrière la vitre froide

D'la fenêtre

Avec vue sur nos sentiments

Elles virevoltent

Elles s'embrasent comme quand on s'embrassait

Avant

A contre sens

Contre le vent des souvenirs

Qui nous frappait en plein visage

Une pluie battante

De toi à moi

Des bouts d'âmes perdues

De deux inconnus

Touché dans l'mille

Mon cœur brille

Seul signe

Qu'on était vivant

Ce rêve là

Ecoute pas Vi'

Les cris n'appellent que les morts

Et les morts n'appellent personne

Silence

Tu brilles pas autant qu'une étoile Vi'

Ton feu est éteint

La nuit commence

Le vent l'a un peu trop effleuré

Y'a du charbon qui coule de mes yeux

Cendre des cieux

J'viendrai pas l'rallumer

Ton cœur restera transi

D'un souvenir

Sans reflet

Ton teint se voilera

D'idées sombres

J'suis funambule entre l'amour et la haine

Excuse moi

J'suis peut-être tombée du mauvais côté

Personne était là pour m'rattraper

Mais écoute pas Vi'

J't'arracherais les yeux si tu savais m'voir



Maelys Arrigoni

